



À quoi sert le Parlement européen ?

1 Comment fonctionne le Parlement européen ?

LE SAVIEZ-VOUS

Le Parlement européen est la seule institution parlementaire multinationale au monde (27 pays représentés).

27



Il est la seule institution de l'UE élue directement par les citoyens européens (tous les 5 ans). Les prochaines élections auront lieu du 6 au 9 juin 2024.

POUVOIRS



LÉGISLATIF

Codécision avec le Conseil des ministres de l'UE sur tous les textes de loi présentés par la Commission européenne (dans les domaines où il y a compétence de l'Union européenne)



BUDGÉTAIRE

Adoption du budget annuel de l'Union et du budget pluriannuel



CONTRÔLE

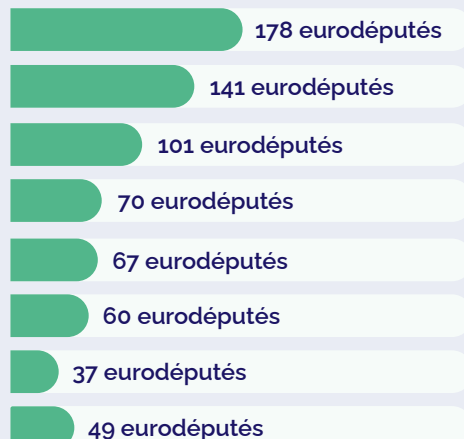
Investiture de la Commission européenne élue par le Parlement européen, après audition des futurs Commissaires, pouvoir de censure de la Commission, mise en place de commissions temporaires spéciales et d'enquête



Les députés ne sont pas regroupés selon leur nationalité mais par groupes politiques.

Le Parlement européen compte aujourd'hui huit groupes politiques :

- 1 Groupe du Parti populaire européen (PPE)
- 2 Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (S&D)
- 3 Renew Europe (Renew)
- 4 Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE)
- 5 Conservateurs et réformistes européens (CRE)
- 6 Identité et démocratie (ID)
- 7 Groupe de la Gauche au Parlement européen (GUE/NGL)
- 8 Non-inscrits



GROUPES POLITIQUES*

Le Parlement européen compte 20 commissions permanentes mais aussi plusieurs commissions spéciales et d'enquête, dont les travaux sont terminés:



COMMISSIONS SPÉCIALES



Ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE)



Pandémie de COVID-19: Leçons tirées et recommandations pour l'avenir (COVI)



Commission spéciale sur l'ingérence et la désinformation et sur le renforcement de l'intégrité du PE (INGE2)



L'intelligence artificielle à l'ère du numérique (AIDA)



Lutte contre le cancer (BECA)

COMMISSIONS D'ENQUÊTE



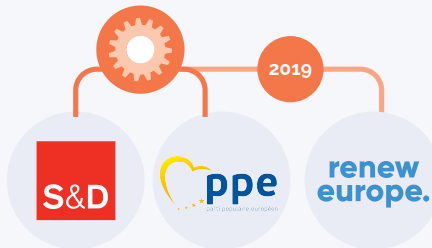
Protection des animaux pendant le transport (ANIT)



Utilisation de Pegasus et de logiciels espions de surveillance équivalents (PEGA)

Chaque député est membre d'une ou plusieurs commissions permanentes, dans lesquelles les propositions de la Commission européenne sont étudiées, avant transmission aux groupes politiques qui préparent les votes en séance plénière.

LA GRANDE COALITION



Lors des législatures précédentes, le PPE (centre-droit) et S&D (social-démocrate) disposaient d'une majorité à deux pour voter la plupart des textes de loi. Depuis 2019, ils ne disposent plus ensemble de la majorité absolue, et forment une « grande coalition » avec le groupe Renew (centre). Lorsque cette grande coalition n'est pas opérationnelle, d'autres majorités peuvent se construire (environ un cas sur quatre).

LA CULTURE DE NÉGOCIATION ET DU COMPROMIS

La culture de négociation et du compromis : puisque aucun groupe politique n'a de majorité à lui seul, il faut s'allier avec d'autres groupes et chercher des compromis pour trouver des majorités. Dès lors, les groupes politiques ont intégré une profonde culture de la négociation et du compromis. Cette culture parlementaire du compromis est déjà à l'œuvre dans de nombreux pays, dont les gouvernements (et donc les parlements) sont des coalitions entre plusieurs partis.



LE SAVIEZ-VOUS

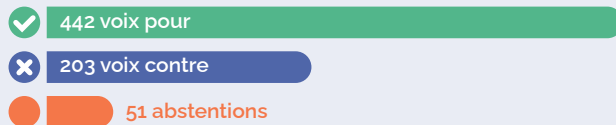


Le Parlement européen a continué de fonctionner pendant toute la période du Covid-19. Les députés européens ont pu voter à distance.



PACTE VERT EUROPÉEN

Loi européenne sur le climat



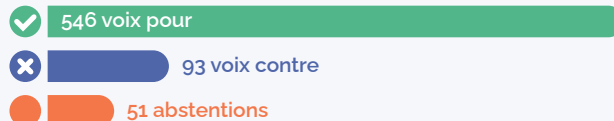
Les pays de l'UE doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030. L'objectif est de rendre l'UE neutre pour le climat à l'horizon 2050.



VOTE EN CO-DÉCISION AVEC LE CONSEIL DES MINISTRES

PASSE SANITAIRE EUROPÉEN (COVID-19)

Passe sanitaire européen



Le Parlement européen demande aux pays membres de mettre en place un certificat numérique européen Covid afin de restaurer la liberté de circulation dans l'UE d'ici le 1^{er} juillet 2021.

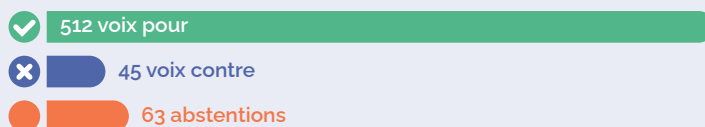


VOTE EN CO-DÉCISION AVEC LE CONSEIL DES MINISTRES



SOUTIEN À L'UKRAINE

Position du Parlement sur la proposition de facilité pour l'Ukraine



Soutien de près de 50 milliards d'euros pour la reprise, la reconstruction et la modernisation de l'Ukraine sur la période de 2024-2027.

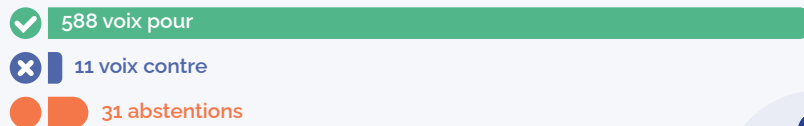


POUVOIR BUDGÉTAIRE



ENCADREMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES

La législation sur les marchés numériques (DMA)

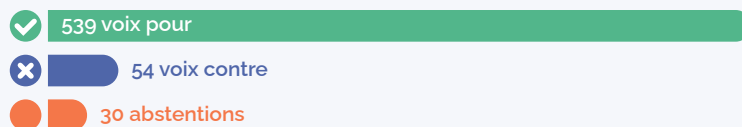


Le DMA vise à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles des géants du numérique et corriger les déséquilibres de leur domination sur le marché européen.



VOTE EN
CO-DÉCISION AVEC
LE CONSEIL DE L'UE

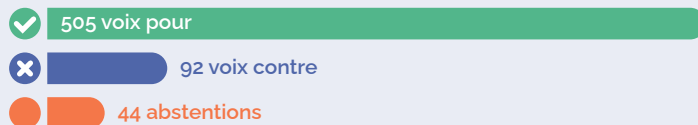
La législation sur les services numériques (DSA)



Le DSA veut mettre en pratique le principe selon lequel ce « qui est illégal hors ligne est illégal en ligne » : contenus (haineux, pédopornographiques, terroristes etc.) et produits illicites (contrefaits).

SALAIRES MINIMAUX ADÉQUATS

Directive relative à des salaires minimaux adéquats



Le but de la directive n'est pas d'instaurer un salaire minimum européen mais d'accélérer la convergence des différents salaires minimaux en Europe.



VOTE EN
ACCORD AVEC
LE CONSEIL
DES MINISTRES

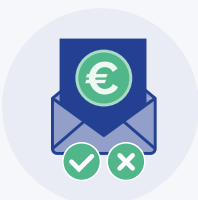


CONDITIONNALITÉ BUDGÉTAIRE AU RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT

À l'initiative du Parlement européen, un mécanisme a été créé pour conditionner l'octroi des fonds européens dans les pays membres au respect de l'État de droit (indépendance de la justice, liberté de la presse, etc.)



VOTE EN CO-DÉCISION
ENTRE LE PARLEMENT
EUROPÉEN ET LE CONSEIL
DES MINISTRES.





DOSSIERS
LÉGISLATIFS



CLOS



ENCORE EN COURS D'EXAMEN

3

L'influence politique et internationale du Parlement européen



INFLUENCE
POLITIQUE



Au-delà de son rôle législatif et budgétaire, le Parlement européen exerce un rôle majeur dans la désignation du Président de la Commission européenne sur proposition du Conseil européen et du collège des Commissaires, qui sont élus par le Parlement européen.

Il procède notamment à des auditions des futurs Commissaires, avec la possibilité de les refuser, ce qui s'est déjà produit à plusieurs reprises !



Depuis 2014, les familles politiques européennes font des propositions de candidats pour la présidence de la Commission (système des « Spitzenkandidaten »).



INFLUENCE
INTERNATIONALE



Le rôle du Parlement européen à l'international est limité par les traités.

Mais par ses fonctions de co-législateur et d'autorité budgétaire, il exerce une influence dans de larges pans de l'action extérieure de l'UE (par exemple à travers la politique commerciale commune, ou la coopération au développement et l'aide humanitaire). Son approche diplomatique est volontariste (par exemple en matière de droits de l'homme et de promotion de la démocratie, comme l'attribution annuelle du Prix Sakharov).



En tant que lieu de pouvoir, le Parlement européen suscite l'intérêt de nombreux pays tiers, au risque de subir des ingérences étrangères. Il a entamé un mouvement de réformes internes pour y répondre.



LE DROIT D'INITIATIVE OU NON ?



Le Parlement européen souhaiterait disposer d'un droit direct d'initiative législative comme dans de nombreux parlements nationaux.

Selon les traités, seule la Commission européenne a le monopole du droit d'initiative. Cette question sensible pourrait revenir à l'ordre du jour à l'occasion d'une éventuelle réforme institutionnelle.

Déjà aujourd'hui la Commission européenne s'inspire souvent des rapports d'initiative du Parlement européen pour préparer ses propositions.



225 résolutions d'initiatives du Parlement européen ont fait l'objet de réponses de la part de la Commission.



RÔLE SUR L'ÉLARGISSEMENT À DE NOUVEAUX MEMBRES ?



Le Parlement européen n'intervient pas dans les négociations en vue de l'adhésion d'un nouvel État membre. Mais son rôle essentiel consiste à donner son avis conforme avant la signature du traité d'adhésion. Son vote est donc contraignant.

Il accompagne néanmoins le processus, à travers des rapports et des résolutions. Il peut recevoir également des parlementaires observateurs des pays candidats.



ÉTENDRE LE CHAMP DE LA CODÉCISION ?



Suite à la Conférence sur l'avenir de l'Europe et aux réflexions en cours sur une potentielle modification des traités, en particulier en vue des élargissements futurs, la question se pose d'une possible extension du champ des votes à la majorité

qualifiée dans un certain nombre de domaines (politique étrangère et de sécurité notamment), avec une extension donc du champ de la codécision.



HARMONISATION DES LOIS ÉLECTORALES ?



Les États membres ne se sont pas encore mis d'accord sur l'harmonisation des conditions dans lesquelles se déroulent les élections au Parlement européen, en vue de donner une dimension plus européenne aux campagnes électorales, ni sur le principe des listes transnationales.

La question reste ouverte pour le futur...